

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 328

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre où nous sommes opposés à la suppression de la réserve parlementaire, cet article n'est plus nécessaire.